

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUIN 2009

Voirie communale 2009.

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté l'analyse des offres étudiées par la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes, réunie le 29 mai 2009, concernant les travaux de voirie 2009 du groupement de commande du canton.

Groupement de commande voirie 2009 - canton de Pouilly en Auxois			
	Lot N°1	Estimatif	122 434,96 €HT
	ordre de dépôt	entreprise	offre € HT classement
	1	SNEL	
	2	ROUGEOT	113 932,50 3
	3	EUROVIA	128 581,50 4
	4	COLAS	
	5	ROGER MARTIN	103 474,90 2
	6	SOCAFL	135 335,78 5
	7	SARL GIBOULOT	100 939,80 1
	entreprise retenue	lot N°1	SARL GIBOULOT 100 939,80
	Lot N°2	Estimatif	296 529,10 €HT
	ordre de dépôt	entreprise	offre € HT classement
	1	SNEL	205 203,35 4
	2	ROUGEOT	187 400,00 1
	3	EUROVIA	196 696,00 2
	4	COLAS	198 295,30 3
	5	ROGER MARTIN	223 244,50 5
	6	SOCAFL	275 469,10 6
	entreprise retenue	lot N°2	ROUGEOT 187 400,00
	Mission SPS		
	ordre de dépôt	entreprise	offre € TTC classement
	1	NORISKO	1 237,86 1
	2	SOCOTEC	1 375,40 3
	3	APAVE	1 345,50 2
	4	VERITAS	1 423,00 4
	entreprise retenue	mission SPS	NORISKO 1 237,86

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté valide à l'unanimité

- l'offre **GIBOULOT** pour un montant de **100.939,80 €uros H.T.** pour le lot n° 1
- l'offre **ROUGEOT** pour un montant de **187.400,00 €uros H.T.** pour le lot n°2
- l'offre **NORISKO** pour la mission de coordination SPS de **1.237,86 €uros T.T.C.**

donne pouvoir au Président pour signer les marchés et tous documents relatifs à ce dossier.

Révision des tarifs du portage de repas

A la suite des observations faites par certains bénéficiaires et par Mme Royer qui assure ce service, nous avons rencontré le 7 avril 2009 les responsables de la société Delphor. Les observations portaient sur le prix, la qualité et la taille des portions, un effort a été demandé au fournisseur.

Nos observations ont été entendues et à titre commercial une réduction a été accordée :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté valide à l'unanimité les nouveaux tarifs de portage de repas à compter du 1^{er} juin 2009 :

- Repas 3 composants : **5,90 €uros T.T.C. soit 5,59 €uros H.T.**
- Repas 6 composants : **8,20 €uros T.T.C. soit 7,77 €uros H.T.**

Personnel Communauté de Communes

Le Président informe les membres du Conseil de Communauté que le contrat de travail de Monsieur Gilles CHAMPRENAULT arrive à échéance le 30 juin 2009. Il propose de renouveler son contrat, établi en application des dispositions de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26.01.1984 modifiée, pour une période de 3 ans, sur la base de l'IM 392, et pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de signer avec Monsieur Gilles CHAMPRENAULT l'avenant n° 2 à son contrat de travail, établi en application des dispositions de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26.01.1984 modifiée, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2009,
- précise que l'intéressé percevra une rémunération correspondant à l'IM 392 pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures,
- donne pouvoir au Président pour signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier,

Personnel Communauté de Communes – Maison de Pays

Le Président informe les membres du Conseil de Communauté que le contrat de travail de Mademoiselle Nadège PARIS arrive à échéance le 31 juillet 2009. Il propose de renouveler son contrat, pour une période de 3 ans, sur la base de l'IM 335, et pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de signer avec Mademoiselle Nadège PARIS l'avenant n° 1 à son contrat de travail, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} août 2009,
- précise que l'intéressée percevra une rémunération correspondant à l'IM 335 pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures,
- donne pouvoir au Président pour signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier,

Personnel Communauté de Communes - Relais assistantes maternelles

Le Président informe les membres du Conseil de Communauté que le contrat de travail de Madame Céline BLANC arrive à échéance le 31 août 2009. Il propose de renouveler son contrat, pour une période de 2 ans, sur la base de l'IM 297, et pour une durée de travail hebdomadaire de 17 heures 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à 53 voix pour et 1 voix contre :

- de signer avec Madame Céline BLANC l'avenant n° 2 à son contrat de travail, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2009,
- précise que l'intéressée percevra une rémunération correspondant à l'IM 297 pour une durée de travail hebdomadaire de 17 heures 30,
- donne pouvoir au Président pour signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier,

Budget annexe PDAB – caution entreprise ACL EXPO

Le Président rappelle aux membres présents que Monsieur LECRUX, gérant de la société ACL EXPO, a quitté l'atelier qu'il louait à l'hôtel d'entreprises le 31 décembre 2008. Celui-ci ayant dégradé le bardage de ces locaux et ne l'ayant pas réparé, malgré de nombreuses relances et courriers, il avait été décidé de ne pas lui restituer sa caution, versée à l'entrée dans l'atelier. A ce jour, les travaux de remise en état s'élèvent à 150 € HT (179.40 € TTC), il convient donc de lui restituer la différence, à savoir 515.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- décide de restituer 515.02 € sur sa caution à l'entreprise ACL EXPO, correspondant à la différence entre la caution de base et le coût des travaux de remise en état des locaux,
- donne pouvoir au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Plage de Panthier :

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes de l'Auxois Sud assure chaque année la surveillance de la plage du réservoir de Panthier en engageant des maîtres nageurs pour les mois de Juillet et Août.

Les niveaux d'eau trop hauts du réservoir n'ont pas permis en 2007 et 2008 aux baigneurs de profiter de la plage, celle-ci se trouvant sous l'eau et les estivants au bord de la route. Pour des raisons évidentes de sécurité et financière, le Président propose, sur avis de la commission tourisme, de ne pas assurer la surveillance de la plage de Panthier cet été 2009 et réserver la dépense inscrite au budget pour faire un aménagement durable, sécurisé et accessible à tous pour les années à venir.

Le Président informe également que toutes les dispositions règlementaires seront prises, la Communauté de Communes se chargera de mettre en place des panneaux d'information et la Commune de Vandenesse-en-Auxois devra prendre un arrêté municipal afin de se dégager de toutes responsabilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de ne pas assurer la surveillance de la plage du réservoir de Panthier.
- de reporter les dépenses de fonctionnement liées à la surveillance en investissement
- de donner son accord pour réaliser des aménagements de la plage
- de prendre toutes dispositions nécessaires en matière de réglementation pour dégager les élus de toutes responsabilités
- de donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier

Le Président informe le Conseil de Communauté, que l'aménagement de la plage du réservoir se fera en partenariat avec Voies Navigables de France. Prochainement une estimation des coûts de cet aménagement doit nous être rendue. Le Président demande l'autorisation de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels (Conseil Régional, Conseil Général, Pays, Leader) pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels :

- Conseil Général de la Côte d'Or
- Conseil Régional de la Bourgogne
- Syndicat Mixte du Pays Auxois Morvan Côte d'Orien
- LEADER, fonds européen
- de donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CENTRE DE VOILE DE PANTHIER

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que lors du vote du budget annexe primitif tourisme, le 18 mars 2009, était prévu une subvention exceptionnelle au Centre de Voile de Panthier de 1700€ Cette somme devrait être prochainement versée à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Président à verser la somme de 1 700€ au Centre de Voile de Panthier.
- de donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE ZDE

Dans le cadre du groupement de commande et conformément au code des marchés publics, le Président informe le Conseil de Communauté qu'il est obligatoire de constituer une Commission d'Appel d'offres spécifique au groupement de commande ZDE.

Celle-ci est obligatoirement présidée par le Président de la CAO désigné coordonnateur par la convention du groupement de commande : c'est-à-dire le Président de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud.

Chaque collectivité doit élire un membre titulaire de sa propre CAO, Serge MASSON est candidat pour cette fonction.

Comme le prévoit la convention du groupement de commande, chaque collectivité doit nommer deux membres à voix consultatives. Monique GARNIER et Guy MERCEY se portent candidats. Ces deux membres font également partie du comité de pilotage mis en place pour le suivi du dossier ZDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'élire **Christian GAITEY** et **Serge MASSON**, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ZDE.
- de nommer **Monique GARNIER** et **Guy MERCEY**, membres à voix consultatives de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ZDE.
- de donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier

Projet d'implantation d'une activité de parachutisme sur l'aérodrome de Pouilly-Maconge.

Le Président informe le Conseil de Communauté qu'il a reçu l'Association Chalon Parachutistes et la Société PARACHUTES 71, installés à CHAMFORGEUIL, près de CHALON-SUR-SAONE qui ont fait part de leur souhait de transférer leurs activités à POUILLY-MACONGE.

Les Maires de MEILLY-SUR-ROUVRES et MACONGE ont bien entendu été informés, le bureau du 25 mai a également étudié ce projet.

Après échanges et discussions, les élus, en particulier M. SOUVERAIN, Maire de MACONGE, souhaite qu'une démonstration ait lieu sur l'aérodrome de Pouilly-Maconge pour mesurer les éventuelles nuisances sonores de cette activité.

PRESENTATION DES FICHES FINANCIERES PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

M. CHAPOTOT présente aux élus et explicite les fiches financières qu'il a éditées pour chaque commune du canton et la Communauté de Communes de l'Auxois Sud pour les années 2006 – 2007 et 2008 et qu'il remet à chaque Maire et au Président de la CCAS.

Questions diverses

Pour terminer, le Président donne les informations suivantes :

La Communauté de Communes a signé un bail avec une nouvelle SARL « Contrôle Technique Pollien », qui regroupe l'ensemble des garages du canton et va créer un centre de contrôle technique.

Le parking de la Maison de Pays reçoit chaque nuit un certain nombre de poids lourds qui viennent soit pour changer de tracteur soit pour échanger des chargements. Il en découle de nombreux désagréments et détériorations : borne incendie cassée, trottoirs écrasés, sans compter que le revêtement n'a pas été prévu pour de telles charges ; c'est pourquoi il est envisagé d'installer une barrière à l'entrée du parking pour empêcher l'entrée des camions, ceci sous réserve de l'autorisation de la commune de Pouilly, propriétaire du chemin d'accès.

La prochaine réunion des vice-présidents et responsables de commission aura lieu le jeudi 11 juin à 18 h.30.